

Événements significatifs avril 2026

29.6.2026 - | EDF

Les événements significatifs suivants ont été déclarés au niveau 0 en dessous de l'échelle INES à l'Autorité de sûreté nucléaire. Ils n'ont eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ou sur l'environnement.

21 avril 2026, événement significatif radioprotection, unité de production n° 3

Le 5/02/2026, un intervenant est entré en zone contrôlée sans son dosimètre opérationnel actif. Il portait son dosimètre passif. Les analyses confirment l'absence d'impact sur sa santé.

24 avril 2026, événement significatif sûreté, unité de production n° 2

Dans le cadre d'une analyse sur le circuit REN*, les techniciens procèdent à un prélèvement d'eau nécessitant la condamnation préalable d'une vanne située en amont.

Au cours de l'intervention, ils constatent qu'ils opèrent sur le mauvais organe. Bien que l'erreur soit immédiatement identifiée, cette manipulation a entraîné, pendant un court laps de temps, une indisponibilité non prévue du circuit, nécessitant la déclaration d'un événement.

**circuit d'échantillonnage nucléaire qui permet l'analyse et la détermination des caractères physico-chimiques ou radiochimique des échantillons liquides ou gazeux.*

Déclaration de trois événements significatifs sûreté à caractère générique sur ASG

- **Fermeture intempestive des registres DVG009VA lors des démarrages des turbopompes ASG sur les tranches impaires - Palier CPY**

Lors du fonctionnement de la turbo pompe ASG (Système d'alimentation de secours des générateurs de vapeur), un dégagement de vapeur (tout à fait normal) se produit. Cette vapeur est alors évacuée dans des endroits différents selon les configurations des sites. Pour certains d'entre eux, cette présence de vapeur déclenche la détection incendie des locaux. Le déclenchement de cette détection implique la vérification visuelle par des agents de terrain pour confirmer l'absence de feu. Sur les unités de production impaires, cette détection génère également la fermeture automatique d'un clapet coupe-feu. Lorsque les équipes réalisent des essais périodiques pendant lesquels la turbo pompe de sous tirage ASG est sollicitée, les capteurs sont inhibés pour éviter le déclenchement de l'alarme.

Cette situation de fermeture intempestive du clapet coupe-feu, a conduit EDF à déclarer à l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, le 2 avril 2026, un événement significatif pour la sûreté à caractère générique au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7, pour les réacteurs des centrales nucléaires de Blayais, Chinon, Cruas, Dampierre, Gravelines, Saint Laurent des eaux et Tricastin.

- **Incomplétude de la requalification des pompes ASG003PO après réalisation des réglages sur les vannes ASG**

Les Règles générales d'exploitation sont les règles qui définissent le domaine autorisé de

fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite du réacteur associées. Elles encadrent notamment les interventions réalisées sur les équipements contribuant à la sûreté et prescrivent, au travers du chapitre dédié aux Spécifications Techniques d'Exploitation (STE), la conduite à tenir en cas d'indisponibilité de matériels.

En septembre 2023, suite au changement de référentiel VD4 900, une anomalie d'étude a été découverte concernant la non prise en compte de débits de pompes maximums requis lors de certaines situations sur des pompes ASG (Système d'alimentation de secours des générateurs de vapeur).

Entre septembre 2023 et fin 2025 de nouveaux réglages sur les vannes de débit ont alors été réalisés sur les unités concernées pour respecter ce critère de débit maximum. En février 2026, lors d'un essai périodique il est apparu que le réglage des butées de vannes réglantes ASG n'étaient que partiellement conformes et ne répondaient pas en tout point aux exigences prescrites par les RGE.

Bien que les pompes aient toujours été disponibles, EDF a déclaré à l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, le 25 mars 2026, un événement significatif pour la sûreté à caractère générique au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7, pour les réacteurs des centrales nucléaires de Blayais, Chinon, Cruas, Dampierre, Gravelines, Saint Laurent des eaux et Tricastin.

• Défauts dans le processus de prise en compte des contrôles d'apparition des alarmes ASG issus du chapitre IX des RGE

Les Règles Générales d'Exploitation (RGE) sont les règles qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite du réacteur associées. Elles encadrent notamment les interventions réalisées sur les équipements contribuant à la sûreté et prescrivent, au travers du chapitre dédié aux Spécifications Techniques d'Exploitation (STE), la conduite à tenir en cas d'indisponibilité de matériels.

Lors d'un essai périodique sur ASG (Système d'alimentation de secours des générateurs de vapeur) à Saint Laurent des eaux, l'exploitant constate que l'essai omet la vérification de l'apparition des alarmes ASG par débit seuil haut contrairement à ce que prescrivent les RGE. Après vérification, cette omission concerne plusieurs unités du parc.

Cet événement a conduit EDF à déclarer à l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, le 26 mars 2026, un événement significatif pour la sûreté à caractère générique au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7, pour les réacteurs des centrales nucléaires de Blayais, Chinon, Cruas, Dampierre, Gravelines, Saint Laurent des eaux et Tricastin.

Evénement significatif générique de sûreté de niveau 0 , relatif à à un écart de conformité d'accumulateurs de batterie de marque FIAMM

Sur les centrales nucléaires, des contrôles périodiques sont régulièrement réalisés afin de vérifier le bon fonctionnement des différents systèmes et matériels. Des contrôles visuels sont donc ainsi menés pour vérifier l'état des batteries. Le rôle des batteries est d'assurer une alimentation permanente et sans coupure pendant 1 heure des tableaux électriques nécessaires au fonctionnement des matériels importants pour la sûreté. A la suite des contrôles, il est apparu que plusieurs d'entre elles, de la marque FIAMM, n'étaient pas conformes à l'attendu et présentaient un vieillissement accéléré. Il a donc été demandé dans le cadre d'une task-force de faire un état des lieux exhaustif des batteries concernées. Par la suite, la task-force a défini une stratégie de

surveillance renforcée de ces batteries et, de traitement, si besoin, des défauts observés.

Dans le cas d'une perte potentielle de batterie, il resterait toujours a minima une voie électrique disponible pour assurer le repli et maintenir le réacteur dans un état sûr.

En raison du vieillissement accéléré de ce type de batterie et ce, sur plusieurs sites, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, le 26 mars 2026, un événement significatif pour la sûreté à caractère générique au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7, pour les réacteurs des centrales nucléaires de Belleville, Blayais, Bugey, Cattenom, Chinon, Cruas, Dampierre, Golfech, Nogent, Paluel, Saint Laurent des eaux et Tricastin.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-tricastin/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-tricastin/evenements-significatifs-avril-2026>